

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1136-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 625 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DU DOMAINE MANSEAU ET DE LA RUE JOËL ST-LAURENT

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 24 mars 2025, le Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 625 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des rues du domaine Manseau et de la rue Joël St-Laurent.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 avril 2025 pour une dépense et un emprunt de 2 625 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne ce vingt-huitième (28<sup>e</sup>) jour du mois d'avril l'an deux mille vingt-cinq (2025).

*(signé)*

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint